

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2010

PRESENTS : A. Lescoules, J. Dussutour, J-C. Le Borgne, J-B. Carrère, M. Gangnet, J-L. Bareilles, J.Pérès, H. Castagné, S. Lauberton.

EXCUSES : M-C Pontiès, E. Pourtet, B Dhoudain (procuration à A. Lescoules)

ABSENTS : J-D. Haurine, C. Houle

❑ Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2010 :

Financement des travaux de construction de l'orgue.

Au jour du conseil municipal du 26 octobre 2010, et sans compter l'ajout du Posaume (soit 8 700 euros HT), le financement de cette construction est assuré à 70 % (subventions-participation de la paroisse et parrainage).

Examen de l'ordre du jour

1) Réalisation de jardins familiaux

Excepté les travaux effectués en régie, les travaux ont été divisés en 3 lots :

- Lot 1 : terrassement – apport de terre végétale.

4 entreprises ont répondu. Les travaux sont confiés au moins-disant : Pratedessus pour 21 381, 22 € HT.

- Lot 2 : aménagement de box dans le soubassement du bâtiment existant – toiture végétale.

LBTP est moins disant pour 36 575 € HT

- Lot 3 : clôtures

Les clôtures séparant les jardins ont été abandonnées. Seules seront réalisées les clôtures entourant toute la propriété communale ; l'entreprise moins-disante est Lacave pour 13 556, 46 € HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer avec ces 3 entreprises. L'ordre de service est immédiat.

L'objectif est de louer les jardins le plus vite possible pour permettre une mise en culture au printemps.

2) Point patrimoine et promenade Napoléon III

2-1) Réalisation des supports en bois pour la présentation des photographies d'Elène Usdin.

A partir de la conception des supports élaborée par Aurélie Berthet, un appel à concurrence a été lancé.

La menuiserie des gaves est l'entreprise moins-disante pour 5 956, 79 € HT.

Le bois choisi est le mélèze.

2-2) Réalisation des livrets

Il s'agit de la réalisation et impression de 3 livrets : la nouvelle, les décors, les photos, que les visiteurs pourront acheter comme souvenir de leur visite et promenade au prix modique de 3 € par livret.

La seule offre parvenue, après mise en concurrence, est celle d'Arkade pour la réalisation et l'impression des 3 livrets en 1 000 exemplaires chacun pour le prix de 9 555 € HT.

Le conseil municipal donne son accord.

3) Convention de maîtrise d'œuvre du RTM tranche 2

Il s'agit de la régularisation d'une décision prise au conseil municipal du 30 juin 2009 mais non formalisée en délibération.

En effet, le terrain d'assise de la plage de dépôt n'étant pas encore négocié, la tranche 2 a été réalisée avant la tranche 1, alors que la convention de maîtrise d'œuvre avec le RTM portait sur la tranche 1.

Il avait donc été convenu le 30 juin de signer une nouvelle convention de maîtrise d'œuvre avec le RTM pour réaliser la tranche 2 d'un montant de 12 480 € HT pour 129 630 € HT de travaux estimés (confortation des berges).

4) Travaux d'urgence torrent de l'Yse

Comme indiqué lors du conseil municipal précédent, la procédure de travaux d'urgence, sans mise en concurrence préalable, a été adoptée, pour des travaux sur l'Yse concernant uniquement la prise d'eau et la protection de la conduite de la microcentrale en 2 endroits où elle avait été mise à nue. Les travaux ont été confiés à Fabre-Fourtime. Leur montant est de 19 702 € HT. Ces travaux rentreront dans l'enveloppe des travaux subventionnables.

5) Attribution de primes pour le personnel des Thermes

Cette année, aux thermes de Luz, le personnel a accepté de se former pour assurer des prestations de bien-être ce qui a permis d'étoffer l'offre de soins de l'établissement.

De plus, l'établissement a enregistré de bons résultats en terme de fréquentation.

Le président propose donc d'accorder des primes de technicité à ces personnels formés (62, 56 € par mois) et une prime exceptionnelle de 200 euros bruts à l'ensemble du personnel.

Le conseil municipal approuve ces dispositions.

6) Installation d'un visio-guichet dans le point d'appui de la maison commune Emploi-Formation, maison des services de Luz

Monsieur le Maire rappelle le principe de cet appareil : la mise en relation à distance d'un usager avec des conseillers d'organismes qui fournissent des services au public.

La mise en relation comprend l'image, le son et la possibilité de transmission de pièces, de signatures lors de rendez-vous à distance.

L'appareil est simple d'usage, prévu pour tout type de handicap, et tactile. Une conseillère, Josette Darré sera néanmoins-là pour aider et assister le public.

Des rendez-vous préalables sur les créneaux fournis par les services partenaires seront pris.

Les services partenaires sont pour l'instant : le Pôle Emploi, la MSA, la CRAM, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Banque de France, le Centre Départemental d'Accès au Droit (siège au Tribunal de Grande Instance).

Cette opération est portée par la région qui a obtenu des aides de l'Etat, de l'Europe et du Conseil Général.

La borne est délivrée par orange qui livre, pose et installe.

Les services de la région sont venus vérifier la conformité des locaux proposés par Luz.

La commune doit s'engager à installer une connexion internet dédiée, à assurer le matériel, à prendre le service de maintenance (830 € HT / an), à payer un abonnement (35 € / mois) et à ouvrir le service au moins quatre demi-journées par semaine. Tout le reste est pris en charge par la Région. La commune doit s'engager par ailleurs jusqu'au 31/12/2013.

Le conseil municipal estime que ce dispositif apportera un réel service aux habitants de tout le canton (obtention rapide de rendez-vous, suppression de déplacements à Tarbes) puisque les permanences assurées sur place (par les mêmes organismes) disparaissent petit à petit ou s'espacent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du visio-guichet, et souscrit aux engagements demandés.

7) Alimentation électrique de la grange Martinez

Il y a eu dépôt d'un permis de construire sur cette construction. Or l'alimentation électrique est insuffisante pour le projet présenté. Il faut un renforcement du réseau public. La charge résiduelle est de 8 640 euros.

Considérant qu'il s'agit d'un équipement propre, destiné à un seul projet étant donné que la grange est située en zone NC (agricole), le conseil municipal propose de mettre cette dépense à la charge du demandeur.

8) Devenir de la propriété Sesqué (au dessus de Villenave)

Cette propriété a été divisée en 3 lots.

Les acheteurs sont des actifs qui souhaitent en faire leur résidence principale. Un permis est en cours d'instruction. M. Cumia restera l'exploitant agricole.

9) Les restaurants du coeur

Monsieur Jean-Bernard Carrère est devenu le nouveau responsable, en remplacement de Monsieur Haurine de Sazos qui s'est beaucoup investi jusqu'à présent mais ne peut plus s'en occuper.

Jean-Bernard demande à ce qu'on le saisisse, avec Mme Sylvie Buisan, de toute personne qui serait dans le besoin sur le canton.

10) Arrivée du Tour de France à Luz Ardiden le 14 juillet 2011

Luz Ardiden est « candidat permanent » et c'est une très bonne chose pour Luz que cette arrivée.

Les retombées économiques seront nombreuses (le lendemain le Tour de France arrivera à Lourdes). Il y a seulement 4 arrivées en altitude sur le Tour cette année, dont Luz-Ardiden.

Le coût est de 90 000 euros dont 50 % seront apportés par le Conseil Général. Il faut également solliciter le Conseil Régional pour une aide supplémentaire.

11) Questions diverses

Plusieurs réunions sont prévues :

Le 8 novembre : réunion privée des 2 conseils municipaux d'Esquièze-Sère et de Luz pour examiner différents projets qui pourraient être élaborés entre les 2 communes.

Lundi 15 novembre : conseil municipal privé à Luz pour une présentation des réformes fiscales en 2011.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée